Liste des pièces :

- **Lettre de demande d'achat de Mr et Me Derre**
- **Document d'arpentage du Géomètre**
- **Extraits Cadastral de la commune de Lublé et Saint Laurent de Lin**
- **Délibérations de la commune de Lublé et Saint Laurent de Lin**
- **Arrêté municipal Conjoint de la Commune de Lublé et Saint Laurent de Lin**
- **Avis conjoint d'enquête publique**
- **Attestation de parution « Nouvelle République et Terre de Touraine »**
- **Descriptif du chemin**

- **Registre d'enquête publique**

Mr et Mme DERRE Vincent et Stéphanie
Les Basses Cartes
37330 LUBLE

06 61 75 1732

Mairie de St Laurent de Lin
1 Rue de la Perrée
37330 ST LAURENT DE LIN

Lublé, le 30 Novembre 2024

A l'attention de Mr Le Maire et de son Conseil Municipal

Réf : **Demande d'acquisition d'un chemin communal mitoyen**

Copie adressée à la Mairie de Lublé

Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,

Habitant les basses cartes à Lublé, nous venons par la présente vous demander la cession du chemin dont la commune de Saint-Laurent-de-Lin est propriétaire en mitoyenneté avec la commune de Lublé (trait rouge sur le plan). Il s'agit du chemin séparant les deux parcelles cadastrées ZI23 et ZB19 et 20 nous appartenant toutes les deux.

Aujourd'hui, l'utilisation de ce chemin est principalement concentrée à un usage agricole et à la desserte unique de notre habitation. D'autres usagers sont amenés à emprunter cette voie à des fins de loisirs (randonneurs, chasseurs), d'autres encore occasionnant des troubles sonores et de sécurité par l'usage de motos notamment à une vitesse non réglementaire.

Cette cession n'altèrerait aucunement le cheminement quotidien des usagers. Le chemin formalisé en bleu sur le plan garantirait ainsi la continuité des flux.

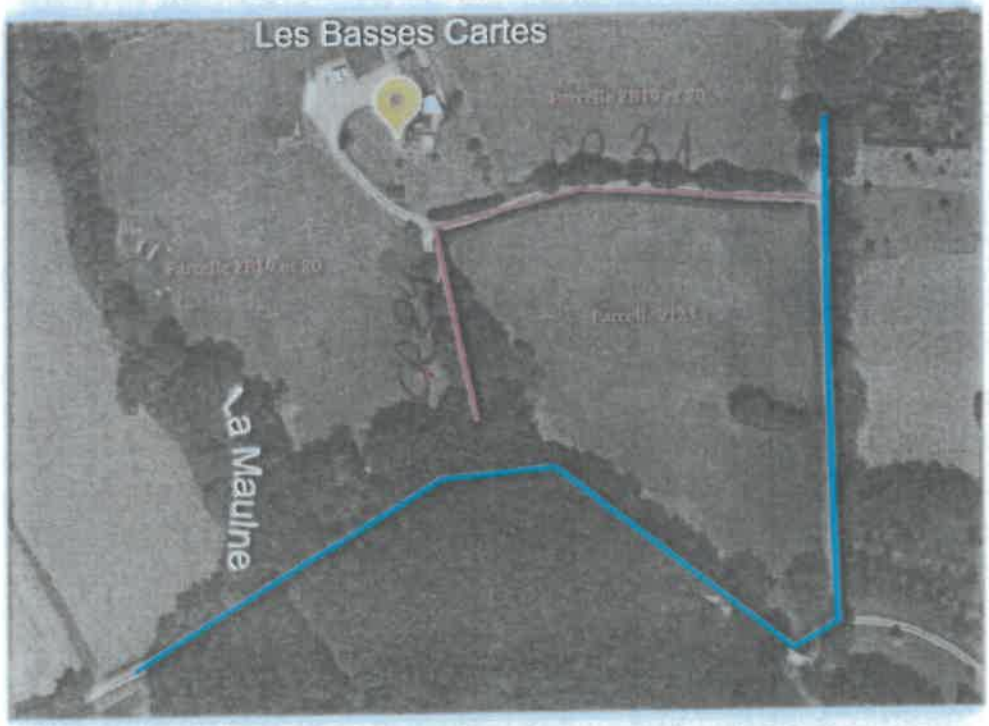

Ce chemin matérialise aussi la limite de commune entre Saint-Laurent-de-lin et Lublé. Nous sollicitons donc les deux communes dans ce projet. Il s'agit d'une voie communale d' environ 220 mètres (du carrefour du portail des hautes cartes jusqu'au carrefour du chemin descendant à la rivière).

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à notre demande en espérant une réponse positive. Nous restons disponibles pour une visite de terrain si vous en trouvez la nécessité ainsi que de trouver un accord de prix.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, l'expression de nos salutations distinguées.

Mr et Mme DERRE Vincent et Stéphanie

Commune : 37137 et 37223

Numéro d'ordre du document d'arpentage .....

Document vérifié et numéroté le .....

A .....

Par .....

Section : 000ZB et 000ZI

Feuille(s) : 01

Qualité du plan : P5

Echelle d'origine : 1/2000

Echelle d'édition : 1/2000

Date de l'édition : 01/01/1992

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

~~A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;~~

B - En conformité d'un piquetage : .....effectué sur le terrain ;

~~C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le .....par M .....géomètre à .....~~

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A CHÂTEAU-LA-VALLIÈRE , le 23/01/2026.....

Cachet du rédacteur du document :

Document dressé par

Isabelle BRICHET-LHUMEAU.....

à CHÂTEAU-LA-VALLIÈRE.....

Date 23/01/2026.....

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, ascendant représentant qualité de l'autorité expropriant).

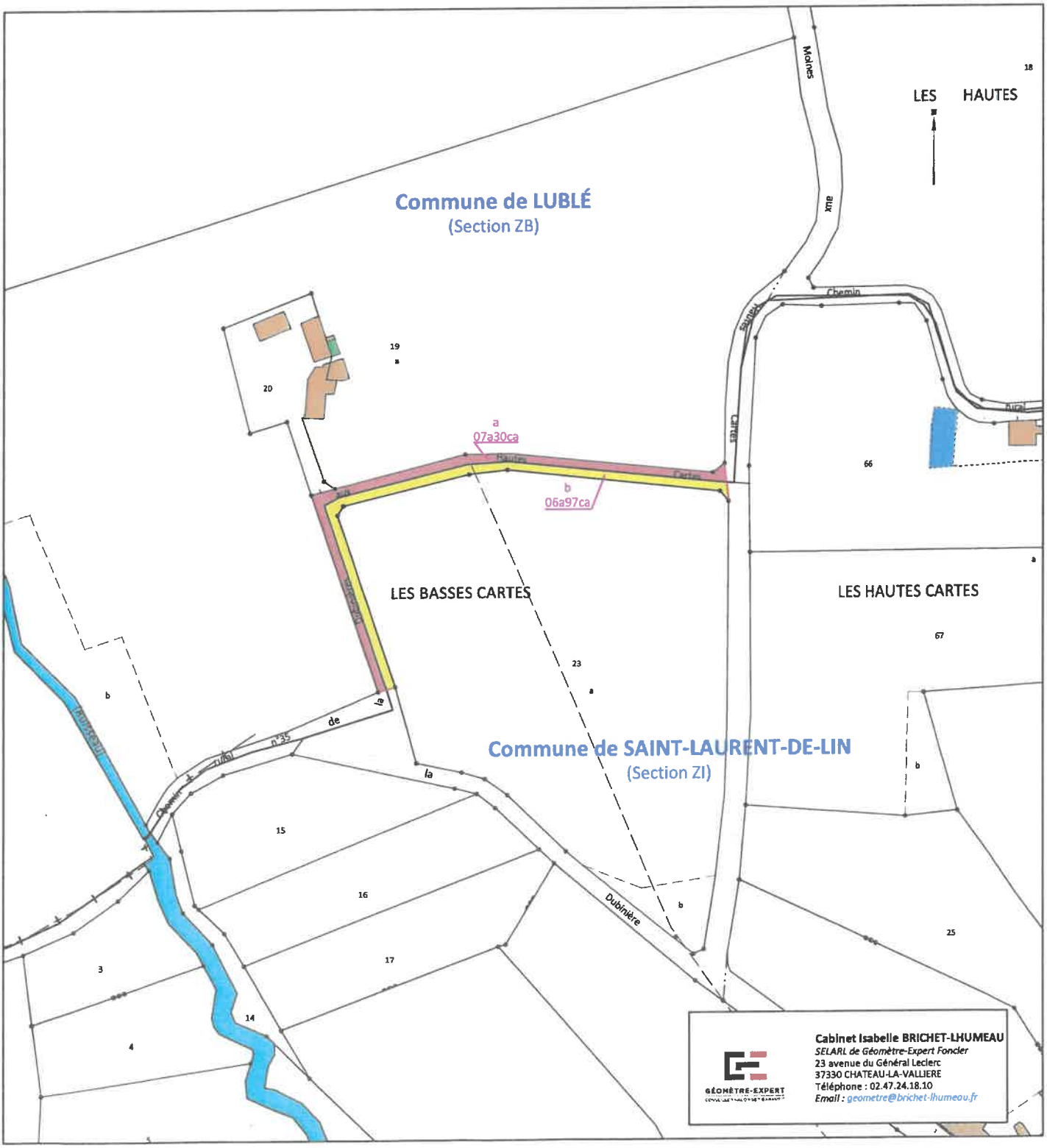

Saint-Laurent-de-Lin
Les Cartes
Les Basses Cartes
Les Cartes
Mr DEVRÉ
Jean-François
Mme
RICHARDEAU
Geneviève
Mr MAINTIER
Gérard
MAIRIE de SAINT-LAURENT-DE-LIN
(Loire)
1/2000

02/02/2026

Accueil / Cartographie

Parcelle ZB0019

Identifiant Parcelle :	37137000ZB0019
Code Insee :	37137
Commune :	LUBLE
Parcelle :	ZB0019
Surface :	40 790 m²
Nombre de locaux :	0
Nombre de locaux d'habitation :	0

Propriétés non bâties

Fiche parcelle : 37137000ZB0019

Propriétaire :

- DERRE/VINCENT JULIEN
- BERGEARD/STEPHANIE NOELLE

Propriétés bâties

© FININDEV - 2026 - Mentions légales

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LUBLE

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 037-213701378-20260123-2026_001-DE

SEANCE DU 23 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois janvier, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de Lublé, légalement convoqués, en conseil ordinaire, le 13 janvier 2026, se sont réunis en séance publique au lieu ordinaire de leurs séances, en mairie, sous la Présidence de Monsieur Daniel MEUNIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 7
Nombre de votants : 6

Etaient présents : D. MEUNIER, C. AGNAN, JF. SEVRÉ, J. BERTAU, S. DERRÉ, M. PARCÉ, L. LERAY

Absents : V. LEVOY, S. NAU, G. TANGHE, D. SEVRÉ

C. AGNAN est désignée en tant que secrétaire de séance en vertu de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n°2026-001

Objet : Vente d'une partie du Chemin Rural n°35 au lieu-dit « Les Basses Cartes ».

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception d'un courrier de M. et Mme DERRE en date du 30 novembre 2024 et 23 Novembre 2025, domiciliés Les Basses Cartes à Lublé (Indre-et-Loire) par lequel ils souhaitent :

- Acquérir une partie du chemin Rural N°35 entre les parcelles ZI23 de Saint-Laurent-de-Lin et ZB19 et ZB20 de Lublé.

Ce chemin rural est mitoyen avec la commune de Saint-Laurent-de-Lin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** la vente d'une partie du chemin rural N°35 à partir de la parcelle cadastrée ZI n°23 et ZB n°19 et 20 au prix de 1,00 euros du m², superficie vendue déterminée par le document d'arpentage.
- **DIT** que les choix du géomètre et du notaire seront définis conjointement avec la commune de Lublé.

- **DIT** que tous les frais, droits et honoraires occasionné par cette vente seront mis à la charge des demandeurs.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à lancer la procédure de cession et à signer toutes pièces afférentes au présent projet.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 037-213701378-20260123-2026_001-DE

Pour extrait conforme.
Le Maire,
Daniel MEUNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au représentant de l'Etat le 26/01/26 et de la publication le 26/01/26. Délibération rendue exécutoire par publication à compter du : 26/01/26.

MAIRIE de LUBY (Indre et Loire)

Envoyé en préfecture le 18/11/2025
Reçu en préfecture le 18/11/2025
Publié le
ID : 037-213702236-20251105-DEL_2025_53-DE

Commune de SAINT-LAURENT-DE-LIN

Canton de Langeais

Département d'Indre et Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 Novembre 2025

DELIBERATION N° 2025-53

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul SORIN.

Etaient présents : M. SORIN, Mme DUSSAUT, M. PINSON, M. DANIAU, Mme BLIN-LABBÉ, M. BOUCHET, Mme MAIGNE, Mme VALLIOT, Mme BOUREAU, M. BOUCLÉ, M. GUIGNON.
Absents excusés : /
Absents : /
Pouvoirs : /
Secrétaire de séance : Mme DUSSAUT Cécile
Date de convocation : 29/10/2025

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de votants : 10

OBJET : Vente d'une partie des Chemins Ruraux n°29 et n°31 au lieu-dit « Les Basses Cartes ».

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception d'un courrier de M. et Mme DERRE Vincent en date du 30 novembre 2024, domiciliés Les Basses Cartes à Lublé (Indre et Loire) par lequel ils souhaitent :

- Acquérir une partie des Chemins Ruraux n°29 et n°31 d'environ 660 m² afin de clôturer leur propriété.

Ces chemins ruraux sont mitoyens avec la commune de Lublé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** la vente d'une partie des chemins ruraux n°29 et n°31 d'environ 660 m² à partir de la parcelle cadastrée ZI n°23 au prix de 1,00 euros du m², superficie vendue déterminée par le document d'arpentage.
- **DIT** que les choix du géomètre et du notaire seront définis conjointement avec la commune de Lublé.
- **DIT** que tous les frais, droits et honoraires occasionné par cette vente seront mis à la charge des demandeurs.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à lancer la procédure de cession et à signer toutes pièces afférentes au présent projet.

Délibération publiée ou notifiée le 18 novembre 2025 et exécutoire compte-tenu de sa transmission en Préfecture de TOURS le 18 novembre 2025 par voie dématérialisée

La Secrétaire de séance,
Cécile DUSSAUT

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Paul. SORIN

COMMUNES DE ST-LAURENT-DE-LIN et DE LUBLÉ

Canton de Langeais

Département d'Indre-et-Loire

Arrêté municipal conjoint

Concernant l'ouverture d'une enquête publique en vue d'aliéner les chemins ruraux numérotés n°29 et 31 (Commune de Saint-Laurent-de-Lin) et numéroté n°35 (commune de LUBLÉ) situés au lieu-dit « les basses cartes » et mitoyens des communes de LUBLÉ et de SAINT-LAURENT-DE-LIN et désignation d'un commissaire enquêteur

Arrêté conjoint n° 01/2026

Les Maires des communes de ST-LAURENT-DE-LIN et de LUBLÉ, conjointement,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 2,
- Vu l'article L141-3 du Code de la voirie routière, modifié par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,
- Vu le décret n°76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux,
- Vu les articles L 161-10 et L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime
- Vu les articles R 161-25 à R 161-27 du code rural et de la pêche maritime
- Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,
- Vu la liste des commissaires enquêteurs publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire,
- Vu la délibération des conseils municipaux des communes de ST-LAURENT-DE-LIN **n°2025-53 du 05 novembre 2025** et de LUBLÉ **n° 2026-001 du 23 janvier 2026** autorisant la procédure d'aliénation des chemins ruraux numérotés n° 29 et 31 ou n°35 situés au lieu-dit « les basses cartes ».

ARRETENT

Article 1
Il sera procédé à une enquête publique d'une durée de **15 jours**. Elle s'ouvrira à la mairie de ST-LAURENT-DE-LIN le **lundi 23 février 2026** et se déroulera jusqu'au **lundi 9 mars 2026**.

Article 2
Monsieur Pierre AUBEL officier de l'armée de l'air en retraite est désigné comme commissaire enquêteur.

Article 3
Un avis d'enquête publique sera publié **quinze jours au moins** avant le début de l'enquête dans deux journaux diffusés dans le département.

Cet avis d'enquête publique sera affiché à la mairie de ST-LAURENT-DE-LIN et à la mairie de LUBLÉ au moins quinze jours avant le début de l'enquête et maintenu jusqu'à son terme.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête.

Par ailleurs, au moins quinze jours avant le début de l'enquête, les mairies de ST-LAURENT-DE-LIN et de LUBLÉ feront procéder à l'affichage réglementaire de couleur jaune ou blanche (A3) de ce même avis d'enquête aux extrémités des chemins concernés.

Article 4
Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés **en mairie de ST-LAURENT-DE-LIN et de LUBLÉ** pendant la durée de l'enquête.
Ils y seront consultables aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête publique ou les adresser par courrier à la mairie ou par **courriel à l'adresse mairie@saintlaurentdelin.fr ou mairie@luble.fr, à l'attention du commissaire enquêteur**.

Des informations sur ce dossier peuvent être demandées aux Maires des communes concernées, autorités responsables du projet d'aliénation du chemin rural.

Article 5
Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public :

- En mairie de ST-LAURENT-DE-LIN le **lundi 23 février 2026 et le lundi 9 mars 2026 de 9h à 12h.**
- En mairie de LUBLÉ **le mercredi 4 mars 2026 de 9h à 12h**

Article 6
À l'expiration de la durée de l'enquête prévue à l'Article 1, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre aux maires concernés le dossier d'enquête, avec son rapport et ses conclusions motivées. Ces documents seront ensuite laissés à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Article 7
Après remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, les Conseils municipaux des communes de ST-LAURENT-DE-LIN et de LUBLÉ délibèreront.

Article 8
Les maires de ST-LAURENT-DE-LIN et de LUBLÉ sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au commissaire enquêteur.

Article 9
Le recours pour excès de pouvoir à l'encontre du présent arrêté peut être exercé devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et de son affichage.

A Saint-Laurent-de-Lin **A Lublé**

Le 28 janvier 2026

Le maire

MAIRIE de SAINT-LAURENT-DE-LIN (Indre et Loire)

Le maire

MAIRIE de LUBLÉ (Indre)

Département d'Indre-et-Loire
Communes
de SAINT-LAURENT-DE LIN et de LUBLÉ

AVIS CONJOINT D'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT SUR L'ALIENATION DES CHEMINS RURAUX numérotés N°29 et 31 sur la commune de SAINT-LAURENT-DE LIN et numéroté 35 sur la commune de LUBLÉ au lieu-dit « LES BASSES CARTES » et MITOYENS DES COMMUNES DE LUBLÉ et de SAINT-LAURENT-DE LIN

Les Maires des Communes de SAINT-LAURENT-DE LIN et de LUBLÉ ont ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur **l'aliénation des chemins ruraux n°29 et 31 (Saint-Laurent-de-Lin) ou n° 35 (Lublé) situés au lieu-dit « les basses cartes ».**

Cette enquête publique, d'une durée de **15** jours, s'ouvrira à la Mairie SAINT-LAURENT-DE-LIN le **lundi 23 février 2026 jusqu'au lundi 9 mars 2026.**
Monsieur Pierre AUBEL a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront tenus à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête en
•mairie de SAINT LAURENT DE LIN **: aux heures d'ouverture au public,**
•mairie de LUBLE **aux horaires d'ouverture au public.**

Le déroulement de cette enquête sera consultable pendant toute la durée de l'enquête :
- **sur le site internet de la Commune de SAINT-LAURENT-DE-LIN : http://www.saintlaurentdelin.fr**
- **sur le site internet de la Commune de LUBLÉ : http ://www.luble.fr**

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet, ou les remettre par écrit au commissaire-enquêteur :
- Soit en mains propres, aux dates et horaires de permanence indiqués ci-après ;

- Soit par voie postale en mairie de ST-LAURENT-DE-LIN ou de LUBLÉ en précisant « **aliénation des chemins ruraux n°21 et 39 (Saint-Laurent-de-Lin) ou n° 35 (Lublé) situés au lieu-dit « les basses cartes » à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur ;**

- Soit par courrier électronique adressé à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur, à l'adresse suivante : **mairie@saintlaurentdelin.fr ou mairie@luble.fr**

Le commissaire-enquêteur recevra les observations du public en mairie de SAINT LAURENT-DE-LIN le **lundi 23 février 2026 et le lundi 9 mars 2026 de 9h à 12h** et en mairie de LUBLÉ le **mercredi 4 mars 2026 de 9h à 12h.**

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce 0000152554-1 est commandée pour paraître sous réserve de conformité à son usage, au sein de :

Support : LA NOUVELLE REPUBLIQUE
Édition : Indre et Loire
Département : Indre-et-loire
Date de parution : 05/02/2026

Fait à Tours, le 28/01/2026

Le Président Directeur Général de NR Communication

Pierre-Yves ETLIN

Vérifier la validité de l'attestation avec votre code :

Votre code de vérification : afb8ds1CT

Cliquez ici :
https://digitalisation.actulegales.fr/#/afb8ds1CT

Pro-légales / NR Communication s'autorise à na pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas les conditions générales de vente.
La présentation de l'annonce est à titre indicatif. Elle permet la validation des éléments relatifs au contenu de l'annonce, mais n'en garantit pas sa composition.

Département d'Indre-et-Loire

Communes de SAINT-LAURENT-DE LIN et de LUBLÉ

AVIS CONJOINT D'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT SUR L'ALIENATION DES CHEMINS RURAUX numérotés N°29 et 31 sur la commune de SAINT-LAURENT-DE LIN et numéroté 35 sur la commune de LUBLÉ au lieu-dit « LES BASSES CARTES » et MITOYENS DES COMMUNES DE LUBLÉ et de SAINT-LAURENT-DE LIN

Les Maires des Communes de SAINT-LAURENT-DE LIN et de LUBLÉ ont ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur **l'aliénation des chemins ruraux n°29 et 31 (Saint-Laurent-de-Lin) ou n° 35 (Lublé) situés au lieu-dit « les basses cartes ».**

Cette enquête publique, d'une durée de 15 jours, s'ouvrira à la Mairie SAINT-LAURENT-DE-LIN le **lundi 23 février 2026 jusqu'au lundi 9 mars 2026.**

Monsieur Pierre AUBEL a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront tenus à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête en

mairie de SAINT LAURENT DE LIN : **aux heures d'ouverture au public,** mairie de LUBLE **aux horaires d'ouverture au public.**Le déroulement de cette enquête sera consultable pendant toute la durée de l'enquête :

- **sur le site internet de la Commune de SAINT-LAURENT-DE-LIN : http://www.saintlaurentdelin.fr**
- **sur le site internet de la Commune de LUBLÉ : http ://www.luble.fr**

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet, ou les remettre par écrit au commissaire-enquêteur :

- Soit en mains propres, aux dates et horaires de permanence indiqués ci-après ;
- Soit par voie postale en mairie de ST-LAURENT-DE-LIN ou de LUBLÉ en précisant **« aliénation des chemins ruraux n°21 et 39 (Saint-Laurent-de-Lin) ou n° 35 (Lublé) situés au lieu-dit « les basses cartes » à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur ;**
- Soit par courrier électronique adressé à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur, à l'adresse suivante : **mairie@saintlaurentdelin.fr ou mairie@luble.fr**

Le commissaire-enquêteur recevra les observations du public en mairie de SAINT LAURENT-DE-LIN le **lundi 23 février 2026 et le lundi 9 mars 2026 de 9h à 12h** et en mairie de LUBLÉ le **mercredi 4 mars 2026 de 9h à 12h.**

Actulegales.fr *Retrouvez tous les jours, toutes les annonces légales relatives à la vie des entreprises, sociétés et fonds de commerce. parues dans la presse française habilitée depuis le 1er janvier 2010 sur le site https://actulegales.fr*

TOURS

Condamnés pour violences les policiers font appel

PAGE 4

la Nouvelle République
1,50 €
lanouvellerepublique.fr
Jeudi 5 février 2026
Indre-et-Loire

Notre vidéo...
L'orchestre des pompiers de Touraine fait salle comble
sur lanr.fr

Agressions sexuelles : un ex-maire au tribunal

PAGE 4

Richard Chatellier, ex-maire de Nazelles-Négron, doit être jugé devant le tribunal de Tours ce jeudi. (Photo archives NR)

TGV TOURS-PARIS

Romain, contrôleur et comique

PAGE 40

(Photo @romainalways)

TOURS

Tramway : les appels d'offres font des remous

PAGE 9

LOCHES

Ils vivent l'enfer à cause d'un devis

PAGE 16

MUNICIPALES

L'enjeu majeur de la lutte contre la pauvreté

PAGE 33

Quand la Touraine se raconte en légendes !

Plongez au coeur des légendes et croyances populaires de la Touraine, liées à ses paysages, à son histoire et à ses traditions rurales.

Une sélection la Nouvelle République

À découvrir

Actuellement en vente chez votre marchand de journaux et sur boutique.lanr.fr

semblançay

Une artiste guidée par les loups

Depuis son enfance, Marjolaine Cô Leman, de son nom d'artiste, évolue dans un milieu artistique coloré. *« Ma mère est artiste peintre catalane. Au bout de mes doigts, les crayons et les pinceaux ont toujours dansé*, retrace-t-elle. *Ma mère et ma grand-mère sont des femmes modernes qui m'ont aidée à me réaliser en tant qu'artiste. »* Après un baccalauréat dans le Vaucluse, Marjolaine part faire l'école des Beaux-Arts à Lyon, puis se spécialise dans l'environnement à Orléans. *« Avec des architectes, j'ai appris les volumes, la matière et l'espace*, précise celle dont le parcours l'a conduite à l'architecture d'intérieur. *J'ai travaillé en free-lance pour des cuisinistes et pour l'aménagement de boulangeries. »*

Inspirée par la culture amérindienne

Artiste plasticienne, c'est en 1991 qu'elle s'installe en Touraine en qualité de professeur d'arts appliqués. Depuis qu'elle est petite, Marjolaine est passionnée par les loups et la culture amérindienne: *« L'image du loup y est positive*, relève-t-elle. *Il est respecté pour son courage et sa loyauté. Le loup est considéré comme un guide spirituel. »* Un guide qui nourrit l'imaginaire et le travail artistique de Marjolaine qui s'exprime à travers diverses techniques: peinture à l'huile sur toile de lin ou papier coloré, aquarelle, cyanotype, faïence colorée, sculpture. *« J'ai fait une peinture et sculpture avec Oupouaout, dont le nom signifie* " celui qui ouvre les chemins ", *dans la mythologie égyptienne*, ajoute-t-elle. *C'est un monde fascinant, mystérieux et envoûtant. »*

Ses sources d'inspiration viennent des pays nordiques avec Odin, de l'Italie avec la Louve capitoline ou le Loup Gubbio de Saint François d'Assise, ou encore d'Auvergne. L'artiste basée à Semblançay s'interroge face aux approches multiples autour de cet animal: *« Les Amérindiens sont connectés à la nature et voient le loup comme un partenaire et non comme un ennemi. Il est peut-être temps de retrouver l'essentiel de l'essence de la vie. »* De la Normandie à la Touraine, le loup se dévoile au travers des expositions de Marjolaine. *« Je vous invite à chercher les loups dans mes œuvres, loups cachés ou loups exposés. Loup y es-tu? Que fais-tu? Entends-tu? »*

> **Expositions.** À découvrir en Touraine du 7 au 15 février à Chanceaux; à l'Espace Malraux durant le salon de l'Association jocondienne des arts (AJA) du 20 au 28 février; à travers le festival Femmes en campagne du 1er au 8 mars dans son atelier d'artiste; à Descartes du 27 mars au 5 avril; à Beaumont la Ronce du 9 au 27 mai et en Normandie au salon des artistes et à celui de Falaise.
> **Contact.** mc.leman@orange.fr; MarjolaineCÔ. Leman sur Instagram et Facebook; 06.25.13.45.31.

L'artiste, qui s'est installée en Touraine en 1991, expose ses œuvres du 7 au 15 février à Chanceaux, avant d'autres dates à Joué-lès-Tours, Descartes, Beaumont-Louestault. (Photo NR)

rouziers-de-touraine

Le Pinguette Comedy Club de retour

Le Pinguette Comedy Club fait son retour sur la scène des Quatre-Vents à Rouziers-de-Touraine pour un gala de stand-up, samedi 7 février à 20 h. De quoi ravir les amateurs d'humour et l'occasion de retrouver Veufla, artiste originaire de Cerelles, à quelques encablures de la salle de spectacle. Pour lui, ce sera un retour aux sources, puisqu'il jouera à domicile devant sa famille et ses amis.

L'artiste local Veufla organise un gala de stand-up: un humour accessible et qui porte des sujets de société sur scène. (Photo NR)

« Mettre en avant les temps locaux »

Sept artistes se succéderont sur scène. *« Cette soirée a pour objectif de mettre en avant des talents locaux dans un format comedy club avec des univers différents. Le Pinguette a été un véritable tremplin pour nous tous »*, explique Veufla, également organisateur du rendez-vous. À ses côtés, le public retrouvera ainsi Élise, alias Poulet de feu; Améziane, parfois provocant et à la limite du conventionnel; Rony et sa présence scénique; Amélie Lemello et son mélange confus de blagues; Flowny, une figure du stand-up en Touraine, ainsi que Jiheff. La soirée promet de faire rire le public avec de nombreuses surprises.

Tarifs: 5 €, 10 € et 12 €. Renseignements: https://leprog.com/agenda/gala-du-pinguette-comedy-club

neuillé-pont-pierre

Plus de 7.000 € récoltés pour le Téléthon

Sept associations et entreprises, porteuses de contrat avec l'AFM, ont permis de collecter 7.145,31 €. (Photo NR)

Jeudi 29 janvier, les sept associations et entreprises de Neuillé-Pont-Pierre porteuses de contrat avec l'Association française pour la myopathie (AFM) étaient réunies pour la remise de chèque à la responsable départementale Julie Lebas. Dans l'assemblée, les représentants des Copains pour l'espoir, le club de la Gâtine des lacets, le comité des fêtes, le FC Gâtine-Choisilles, en route pour le téléthon avec les artisans AES Technologie et le garage Jalaudin, le fournil de Neuillé et l'atelier d'Antho s'étaient tous mobilisés pour organiser les différentes activités. Le résultat: 7.145,31 € collectés pour le Téléthon.

Julie Lebas, heureuse de cet élan de solidarité et de générosité, a félicité les participants: *« Un grand merci à toutes et à tous: la somme est magnifique, vous avez été formidables »*. Avant de donner rendez-vous les 4 et 5 décembre prochains pour les 40 ans du Téléthon.

château-la-vallière

Une première rencontre amicale au club de judo

Mercredi 28 janvier, une rencontre amicale entre clubs de judo a eu lieu au dojo de Château-la-Vallière. Les adhérents pratiquant dans la commune ont ainsi pu se mesurer à ceux de Cléré-les-Pins. *« Ça fait deux ans qu'on essaie d'organiser cette rencontre et, aujourd'hui, c'est la première fois qu'on arrive à mettre ça en œuvre »*, explique Emilie Decrequy, présidente du club de judo de Château-la-Vallière. Une soixantaine de judokas, âgés de 3 ans et demi et plus, ont participé à trois ateliers: un atelier « baby judo » réservé aux plus petits, un atelier « mini-combats » et une séance de taïso destinée aux adultes.

Les judokas ont reçu une médaille à l'issue de la rencontre et un goûter a clôturé l'après-midi. Le club, qui compte une cinquantaine d'adhérents exclusivement enfants, propose des entraînements tous les mercredis de 16 h à 19 h 30.

Prochain événement: stage du 23 au 27 février.

Les jeunes judokas ont participé à un atelier chronométré de mini-combats. (Photo NR)

agenda

ambillou

> **Conseil municipal.** Réunion, vendredi 6 février à 19 h, en salle du conseil.

neuvy-le-roi

> **GIH Pays de Racan.** Assemblée générale des pêcheurs de l'Escotais, du Long et de la Dême, samedi 7 février, à 16 h, salle d'accueil, rue Neuve à Neuvy-le-Roi.

saint-roch

> **Bibliothèque.** Café des parents, samedi 7 février, de 10 h à 12 h. Gratuit.

IMMOBILIER

DIVERS VENTES

107000 €

A 7 minutes du centre de Saint Gilles Croix de Vie. Résidence plein pied de 53.00 m² sans vis-à-vis, exposition Sud Sud/Ouest. Belle pièce de vie lumineuse, cuisine équipée, 2 chambres, SDB et WC. Terrain paysagé de 356 m² avec studio de jardin et loggia de 18 m². 107 000 € - Tel : 02 30 28 01 02 † contact@minivillage.fr

LOCATION MEUBLÉ

Meublé

Tours, centre-ville historique, particulier loue F3 meuble, 80 m², ensoleillé, cuisine amenagee equipee, 3 ème et dernier étage, libre, DPE E, 890 euros + 150 euros charges, dépôt garantie 1780 euros. 06.60.61.02.42

LOCATION MAISON

7 KM Poitiers, loue maison plain-pied, séjour, cuisine, 2 chambres, SDE, poêle bois, DPE D, garage, terrain, libre 01/03, 500 euros. Ecrire à : NR Communication. Réf : 12177142. BP 81255, 37012 Tours cedex 1

LOCATION GARAGE

Sainte-Maure, loue garage fermant par porte métal, standard, dans cour close, sécurité, électrcité. 02.47.53.21.19 HR

Luynes, loue garage avec électricité. 06.85.79.11.19

IMMOBILIER COMMERCIAL

Vente

Proche de Selles sur Cher et de Beauval, sortie n°13 de l'autoroute A85/E604, à vendre local commercial avec salles de réception et cuisine professionnelle, Idéal pour traiteur, organisation de réceptions, ou restaurateur, Tél.06.15.25.78.52.

VIAGER

Dépt 37, de particulier à particulier vend maison en viager, DPE en cours. 06.50.45.04.22

VILLÉGIATURES

MONTAGNE

Mont-Dore, près centre-ville, 2 adultes/2 enfants, plein sud, 2ème étage, ascenseur, tout confort, lave-vaisselle, four, TV/DVD, local skis, parking privé, à partir 270 euros semaine selon période. 06.76.54.87.77 / 02.43.84.31.35

MER

49000 €

Votre cottage au bord de la mer. Venez choisir votre résidence 2 ou 3 chambres à 49 000 €. Dans une résidence privée. Visites & Infos : 02 51 54 59 22.

Saint-Palais-sur-Mer (17420), 50 m plage, plein centre, loue maison tout confort 4 personnes, wifi, jardin, parking privé, location saisonnière. Renseignements : mariefranceboinard@orange.fr ou 06.61.92.21.65

Anglet, près Biarritz, loue appartement refait neuf, tout confort, parking privé, petite résidence basque, 5 mn mer et commerces, photos, toutes périodes. 02.47.28.14.21 / 06.89.12.15.60

VENTE VILLÉGIATURE

9900 €

Mobil-home residentiel - Isolation 4 saisons, 40.00 m². 10 Modèles disponibles. 9 900 € Livré à domicile ! 02 30 28 01 03

24000 €

Saint Hilaire de Riez. A 300 mètres des plages et des commerces. Camping ouvert à lannée, Mobil-home résidentiel 6 couchages sans vis-à-vis. Valeur Neuf 52 700 €, vendu 24 000 € entièrement équipé. 02 51 54 59 22

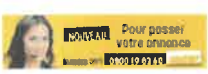

VENTES JUDICIAIRES ET IMMOBILIÈRES

ARCOLE

SELARL ARCOLE
Société d'Avocats au Barreau de TOURS
6, rue Dora-Maar
Tél. 02.47.852.864

A VENDRE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Au plus offrant et dernier enchérisseur

MARDI 10 MARS 2026 à 14 h 30

A l'audience des criées du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de TOURS au Palais de Justice de ladite ville, place Jean Jaurès.

Commune de SAINT-PIERRE-DES-CORPS
(Indre-et-Loire) lieu dit « L'Ouche de Rochin »

PARCELLE DE JARDIN AVEC DÉPENDANCES

Ladite parcelle forme le lot SEPT du lotissement jardins avec un droit de passage avec les propriétaires des lots numérotés HUIT, NEUF, et DIX dudit lotissement.

La parcelle, rectangulaire et fermée par un portillon, est cadastrée section BE n° 79 pour une contenance de 4 a 22 ca. Elle est située en zone Nj c'est-à-dire destinée à l'accueil des jardins familiaux au PLU de la commune, non constructible. Le terrain est actuellement en friche recouvert d'herbes hautes.

Côté Nord-Est de la parcelle, présence d'une serre partiellement construite.

Côté Sud de la parcelle, présence d'une petite construction en très mauvais état constituée de planches de bois.

Côté Sud-Est de la parcelle, présence d'une maisonnette constituée de bardage en bois, sans eau ni électricité.

Présence de divers objets hétéroclites sur le terrain.

Visites sur place :
vendredi 13 février 2026 à 11 h - Lundi 2 mars 2026 à 14 h

MISE A PRIX : 2.600 €

Pour tous renseignements, s'adresser : à la SELARL ARCOLE, Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée d'Avocats au Barreau de TOURS dont le siège est 6, rue Dora-Maar - 37100 TOURS. Tél : 02.47.852.864.

- Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de TOURS où le cahier des conditions de vente a été déposé le 26 juillet 2024 sous le n° 24/00031 et peut être consulté.

- A tous les Avocats inscrits au Barreau de TOURS qui, seuls, peuvent porter des enchères.

SARL BACLE BARROUX
CABINET D'AVOCATS

avocats@baclebarroux.fr
37 rue de Bel air, 86000 Poitiers
Case Palais 110
05.17.12.97.47
www.baclebarrouxavocats.fr

RECOUVREMENT ET VOIES D'EXECUTION - SUCCESSIONS
VENTES IMMOBILIERES - PREJUDICE CORPOREL

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Commune de REUGNY (37380)

6, impasse du Haut-Melotin

Section ZR n°142 lieu dit « Melotin » pour 00 ha 15 a 19 ca

L'adjudication aura lieu au Palais de Justice de TOURS - 2, place Jean-Jaurès

Le mardi 24 mars 2026 - A 14 h 30

DESCRIPTION : commune de Reugny (37380) - 6, impasse du Haut-Melotin

Une maison d'habitation comprenant :

- au sous-sol (dont l'accès s'effectue par une porte de garage) : garage, trois pièces.
- au rez-de-chaussée (dont l'accès s'effectue par un escalier en pierre) : entrée, salon/salle à manger, cuisine, une chambre, salle de bains avec baignoire, WC.
- à l'étage : couloir, trois chambres, salle d'eau avec bac à douche, WC.
- terrain de 1 600 m².
- superficie : 134,55 m².
- chauffage : radiateurs électriques et poêle en état d'usage dans le salon.
- Assainissement : non collectif – fosse septique.

Figurant au cadastre de la manière suivante :

- section ZR n°142 lieu dit « Melotin » pour 00 ha 15 a 19 ca

Précision d'occupation : maison occupée par les propriétaires.

CONDITIONS DE LA VENTE : tout intéressé peut prendre communication du cahier des conditions de vente au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de TOURS (37000) - 2, place Jean-Jaurès ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau de TOURS.

Pour visiter s'adresser à ACTHUIS, commissaire de justice
105, avenue de Tours, Pôle 105, 37400 AMBOISE
(contact@acthuis.com), au 02.47.30.80.40.

La vente aura lieu le mardi 24 mars 2026 à 14 h 30
en un seul lot sur la mise à prix de :

96 000,00 € (QUATRE-VINGT SEIZE MILLE EUROS) Frais en sus

Fait à TOURS, le 24 janvier 2026

Signé : la SCP BLACHER GEVAUDAN AVOCATS ASSOCIÉS,
représentée par Maître Damien GEVAUDAN, avocat au Barreau de Tours
demeurant 15, boulevard Beranger, à TOURS (37000), avocat postulant.
Et la SARL BACLE BARROUX AVOCATS
représentée par Maître Paul BARROUX, avocat au Barreau de POITIERS,
demeurant 37 rue de bel air, 86000 POITIERS, avocat plaidant.

légales et officielles

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NRD, Centre Presse et autres presses habilitées :

E-mail : **aof@nr-communication.fr** - Tél : **02 47 60 62 10**
NR Communication - 26, rue Alfred-de-Musset
BP 81228 – 37012 Tours Cedex 1

Pour saisir ou consulter une annonce légale : **www.nr-legales.com**
Pour consulter un avis de marchés publics : **www.pro-marchespublics.com**

ANNONCES LÉGALES

Enquêtes publiques

Département d'Indre-et-Loire

Communes de SAINT-LAURENT-DE LIN et de LUBLÉ

AVIS CONJOINT D'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT SUR L'ALIENATION DES CHEMINS RURAUX numérotés N°29 et 31 sur la commune de SAINT-LAURENT-DE LIN et numéroté 35 sur la commune de LUBLÉ au lieu-dit « LES BASSES CARTES » et MITOYENS DES COMMUNES DE LUBLÉ et de SAINT-LAURENT-DE LIN

Les Maires des Communes de SAINT-LAURENT-DE-LIN et de LUBLÉ ont ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur **l'aliénation des chemins ruraux n°29 et 31 (Saint-Laurent-de-Lin) ou n° 35 (Lublé) situés au lieu-dit « les basses cartes ».**

Cette enquête publique, d'une durée de 15 jours, s'ouvrira à la Mairie SAINT-LAURENT-DE-LIN le **lundi 23 février 2026 jusqu'au lundi 9 mars 2026.**

Monsieur Pierre AUBEL a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront tenus à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête en

mairie de SAINT LAURENT DE LIN : **aux heures d'ouverture au public**, mairie de LUBLE **aux horaires d'ouverture au public.** Le deroulement de cette enquête sera consultable pendant toute la durée de l'enquête

- **sur le site internet de la Commune de SAINT-LAURENT-DE-LIN : http://www.saintlaurentdelin.fr**
- **sur le site internet de la Commune de LUBLÉ : http ://www.luble.fr**

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet, ou les remettre par écrit au commissaire-enquêteur :

- Soit en mains propres, aux dates et horaires de permanence indiqués ci-après.
- Soit par voie postale en mairie de ST-LAURENT-DE-LIN ou de LUBLÉ en précisant « **aliénation des chemins ruraux n°21 et 39 (Saint-Laurent-de-Lin) ou n° 35 (Lublé) situés au lieu-dit « les basses cartes » à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur :**
- Soit par courrier électronique adressé à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : **mairie@saintlaurentdelin.fr** ou **mairie@luble.fr**

Le commissaire-enquêteur recevra les observations du public en mairie de SAINT-LAURENT-DE-LIN le **lundi 23 février 2026 et le lundi 9 mars 2026 de 9h à 12h** et en mairie de LUBLÉ le **mercredi 4 mars 2026 de 9h à 12h.**

Fonds de commerce

CERFRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à PREUILLY SUR CLAISE du 26/01/2026, enregistré au Service des Impôts de TOURS le 28/01/2026. Dossier 2026 00003861 référence 3704P01 2026 A 00139.

La société **LES SOINS DE LEA**, SARL au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 59 rue Pasteur 37290 YZEURES SUR CREUSE, immatriculée au RCS de TOURS sous le numéro 849 348 008, représentée par Madame Léa DECHENE, **A CEDE** à la société **L'INSTANT C'**, SARL au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 8 Grande Rue 37290 PREUILLY SUR CLAISE, immatriculée au RCS de TOURS sous le numéro 927 913 343, représentée par Madame Chloé BEILLOUIN, un fonds de commerce de d'institut de beauté et d'esthétique, sis et exploité 59 rue Pasteur 37290 YZEURES SUR CREUSE, moyennant le prix de 30 000,00 euros.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 26/01/2026.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité. Les oppositions reçues seront adressées par l'acquéreur à Maître Alain CHAUMIER, Avocat au barreau de BLOIS, domicilié 4 place Guerry 41000 BLOIS, séquestre.

Pour avis

®

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce 0000152553-1 est commandée pour paraître sous réserve de conformité à son usage, au sein de :

Support : TERRE DE TOURAINE

Édition : Indre et Loire

Département : Indre-et-loire

Date de parution : 06/02/2026

Fait à Tours, le 28/01/2026

Le Président Directeur Général de NR Communication

Pierre-Yves ETLIN

Vérifier la validité de l'attestation avec votre code :

Votre code de vérification : afb8dq5jy

Cliquez ici :
https://digitalisation.actulegales.fr/#/afb8dq5jy

Pro-légales / NR Communication s'autorise à na pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas les conditions générales de vente.
La présentation de l'annonce est à titre indicatif. Elle permet la validation des éléments relatifs au contenu de l'annonce, mais n'en garantit pas sa composition.

Département d'Indre-et-Loire

Communes de SAINT-LAURENT-DE LIN et de LUBLÉ

AVIS CONJOINT D'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT SUR L'ALIENATION DES CHEMINS RURAUX numérotés N°29 et 31 sur la commune de SAINT-LAURENT-DE LIN et numéroté 35 sur la commune de LUBLÉ au lieu-dit « LES BASSES CARTES » et MITOYENS DES COMMUNES DE LUBLÉ et de SAINT-LAURENT-DE LIN

Les Maires des Communes de SAINT-LAURENT-DE LIN et de LUBLÉ ont ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur **l'aliénation des chemins ruraux n°29 et 31 (Saint-Laurent-de-Lin) ou n° 35 (Lublé) situés au lieu-dit « les basses cartes ».**

Cette enquête publique, d'une durée de 15 jours, s'ouvrira à la Mairie SAINT-LAURENT-DE-LIN le **lundi 23 février 2026 jusqu'au lundi 9 mars 2026.**

Monsieur Pierre AUBEL a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront tenus à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête en

mairie de SAINT LAURENT DE LIN : **aux heures d'ouverture au public,** mairie de LUBLE **aux horaires d'ouverture au public.**Le déroulement de cette enquête sera consultable pendant toute la durée de l'enquête :

- **sur le site internet de la Commune de SAINT-LAURENT-DE-LIN : http://www.saintlaurentdelin.fr**
- **sur le site internet de la Commune de LUBLÉ : http ://www.luble.fr**

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet, ou les remettre par écrit au commissaire-enquêteur :

- Soit en mains propres, aux dates et horaires de permanence indiqués ci-après ;
- Soit par voie postale en mairie de ST-LAURENT-DE-LIN ou de LUBLÉ en précisant **« aliénation des chemins ruraux n°21 et 39 (Saint-Laurent-de-Lin) ou n° 35 (Lublé) situés au lieu-dit « les basses cartes » à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur ;**
- Soit par courrier électronique adressé à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur, à l'adresse suivante : **mairie@saintlaurentdelin.fr ou mairie@luble.fr**

Le commissaire-enquêteur recevra les observations du public en mairie de SAINT LAURENT-DE-LIN le **lundi 23 février 2026 et le lundi 9 mars 2026 de 9h à 12h** et en mairie de LUBLÉ **le mercredi 4 mars 2026 de 9h à 12h.**

Actulegales.fr *Retrouvez tous les jours, toutes les annonces légales relatives à la vie des entreprises, sociétés et fonds de commerce, parues dans la presse française habilitée depuis le 1er janvier 2010 sur le site https://actulegales.fr*

DESCRIPTION DU CHEMIN N°21 ET N°39 : SAINT LAURENT DE LIN

Chemin rural n° 21 et n°39 - Commune de Saint Laurent de Lin
Chemin rural n° 35 – Commune de Lublé

1. Situation générale

Le **chemin rural n° 21 et n°39** appartient au **domaine privé de la commune de Saint Laurent de Lin** et est **affecté à l'usage du public**. Il se situe au **lieu-dit « Les Basses Cartes »**, en limite communale avec la **commune de Lublé**. L'emprise du chemin est partagée entre les deux communes, constituant ainsi une **limite intercommunale**.

2. Situation cadastrale

- **Commune de Lublé :** section ZB
- **Commune de Saint-Laurent-de-Lin :** section ZI

3. Tracé et orientation

- Le chemin relie le **lieu-dit « Les Hautes Cartes »** au nord au **lieu-dit « Les Basses Cartes »** au sud.
- Orientation générale : **nord-ouest / sud-est**, avec des portions rectilignes et de légères inflexions correspondant aux limites parcellaires agricoles.

4. Caractéristiques physiques

- **Type :** chemin rural agricole non revêtu.
- **Emprise :** bande linéaire distincte des parcelles riveraines.
- **Aménagements :** absence d'infrastructures lourdes (voirie bitumée, trottoirs, réseaux).
- **Desserte :** dessert directement les **parcelles ZB 19 et 20, et ZI 23** ainsi que d'autres parcelles agricoles.

5. Parcelles riveraines

- Parcelles bordant le chemin : Lublé : **ZB n° 19, 20 et** Saint Laurent de Lin : **ZI 23.**
- Usage agricole prédominant.
- **Accès direct aux parcelles des propriétaires des Basses Cartes (ZB 19 et 20)**, comme indiqué dans leur courrier.

6. Superficie

- **Superficie totale concernée :** 06 ares 97 centiares (06a97ca).
- **Répartition intercommunale :** surface partagée entre les deux communes, conformément aux limites cadastrales.